



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7375^e séance

Mercredi 4 février 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi	(Chine)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Ramoškaitė
	Malaisie	M. Haniff
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2015/51)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en chinois*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de février 2015, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Cristián Barros Melet, Représentant permanent du Chili, pour la manière dont il a présidé le Conseil pendant le mois de janvier 2015. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Barros Melet et à sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2015/51)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nicholas Kay, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Maman Sidikou, Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Sidikou, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Mogadiscio.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/51, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Somalie.

Je donne maintenant la parole à M. Kay.

M. Kay (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en février et je vous remercie d'avoir pris l'initiative de distribuer de nombreuses questions écrites avant la tenue de la séance d'information d'aujourd'hui. J'espère que mon exposé de ce matin en mentionnera un grand nombre; d'autres seront abordées dans le cadre des consultations. Je vous remercie également de me donner l'occasion d'informer le Conseil de la situation en Somalie. Je suis particulièrement heureux de le faire aux côtés de mon collègue et ami, l'Ambassadeur Sidikou. Le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU en Somalie est exceptionnel, solide et essentiel pour obtenir des résultats.

Je voudrais profiter du présent exposé pour examiner de près les problèmes auxquels il faudra faire face cette année. Quand j'envisage 2015, je suis à la fois enthousiaste et inquiet. Je suis enthousiaste car cette année déterminera si la Somalie peut devenir un État soudé, pacifique et fédéral, et de quelle façon. Je suis inquiet parce que les problèmes et les risques sont considérables : les retards et les revers auront cette année des conséquences encore plus lourdes que l'année dernière.

L'année 2015 doit être celle du fédéralisme et de la mise en œuvre. La « Vision 2016 » du Gouvernement fédéral est toujours à l'ordre du jour. Les échéances sont cependant bien plus brèves, en grande partie en raison de crises politiques répétées. Premièrement, nous devons accélérer la dynamique donnée au processus de fédéralisme, en particulier par le renforcement des capacités des administrations régionales provisoires existantes et la mise en place de nouvelles administrations là où il n'y en a pas. Toutes les administrations régionales provisoires doivent être en place dans les prochains mois. Nous nous félicitons qu'il soit prévu d'organiser sans attendre un forum consultatif interrégional en Somalie.

Deuxièmement, un référendum constitutionnel étant prévu début 2016, l'essentiel de la révision de la Constitution, y compris des discussions importantes sur le partage du pouvoir et des ressources, devra être achevé cette année.

Troisièmement, il faut prendre des décisions clefs en vue du référendum et des élections prévus en 2016 et s'atteler à leurs préparatifs. La Commission électorale nationale indépendante et la Commission des frontières et de la Fédération, dont la création a

été longtemps retardée, doivent être mises en place et devenir opérationnelles de toute urgence. Nous devons continuer d'appuyer et de renforcer l'autorité et les capacités du Gouvernement fédéral, mais des processus politiques sans exclusive seront déterminants. Les régions de la Somalie doivent prendre pleinement part aux processus d'édification de l'État et de consolidation de la paix, et les groupes minoritaires et marginalisés doivent y participer. Il faut promouvoir la participation et le rôle moteur des femmes aux niveaux local et national. Je constate avec inquiétude que les paroles et les bonnes intentions n'ont toujours pas donné lieu à des mesures concrètes concernant la sélection de femmes à des postes à responsabilités. Les chefs traditionnels et les dirigeants politiques ont la responsabilité de veiller à ce que ce soit fait.

Les querelles politiques intestines telles que celles auxquelles nous avons assisté l'année dernière pourraient faire capoter ce projet dans son ensemble. La dernière crise a retardé toutes les activités publiques clés pendant plus de trois mois, et divisé le Parlement qu'il a distraité de sa tâche. Je salue la nomination du nouveau Premier Ministre, M. Omar Abdirashid Ali Sharmarke, mais je regrette qu'un accord n'ait pas encore pu être conclu avec le Parlement sur un nouveau gouvernement.

Une fois qu'un gouvernement aura été approuvé, il faudra éviter de futures crises. À cet effet, les responsables et institutions fédéraux, y compris le Parlement, devront améliorer leurs méthodes de travail, renforcer la transparence et dialoguer davantage les uns avec les autres. C'est aux plus puissants et aux plus influents qu'incombe au premier chef la responsabilité de parvenir à des compromis réalistes. Ils devront rendre des comptes aux Somaliens et aux partenaires internationaux s'ils font perdurer l'instabilité et empêchent la situation d'évoluer.

L'importance du processus politique fera que les enjeux seront plus importants pour la vie politique somalienne. Je crains que les tensions ne s'accroissent à l'approche des élections prévues en 2016. Les Somaliens et les institutions naissantes du pays ouvriront une nouvelle voie historique cette année, au moment où le pays s'engage sur le chemin du fédéralisme et de la démocratie. Il revient aux dirigeants politiques du pays d'orienter ce processus de manière responsable, d'établir la confiance entre tous les groupes et de laisser de côté les intérêts étroits. Un esprit de compromis est un signe de force, non de faiblesse.

Les sacrifices, le courage et le dévouement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de l'Armée nationale somalienne ont eu des effets déterminants sur la sécurité en Somalie. Le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) a joué un rôle extrêmement efficace dans les bons résultats obtenus en 2014, rôle qui doit être reconnu, tout comme celui de l'Union européenne dans la prise en charge d'une bonne partie des coûts de l'AMISOM et le déploiement à Mogadiscio de la mission de formation de l'Union européenne en Somalie.

La campagne menée contre les Chabab se poursuivra en 2015. L'AMISOM et l'Armée nationale somalienne continueront de contrer l'approche asymétrique des Chabab. Ils doivent avoir les moyens de venir à bout de cette menace. La lutte contre le terrorisme exige également une stratégie régionale plus cohérente, en Somalie comme dans la Corne de l'Afrique de manière plus générale, afin de réduire à néant les capacités transfrontières des Chabab, leur financement et leurs objectifs. Il faut améliorer la sécurité des civils somaliens. Les Chabab ne sont pas la seule menace à laquelle ils sont confrontés. L'ONU, l'AMISOM et les autorités fédérales et régionales doivent reconnaître que des différends entre les divers clans risquent toujours d'aboutir à un conflit, et faire face à ce problème.

Je suis gré au Conseil de tenir compte de la nécessité d'assurer la sécurité le long des principales voies d'approvisionnement conduisant aux zones libérées. Beaucoup de choses en dépendent. Un accès sûr améliorera et facilitera les opérations militaires, permettra l'acheminement, de manière indépendante et impartiale, de l'aide humanitaire en fonction des besoins et, surtout, la reprise d'activités commerciales normales.

La stabilisation doit être assurée cette année. Nous avons besoin de moyens novateurs d'obtenir plus rapidement des résultats qui renforcent la légitimité des administrations locales. Ensemble, nous devons accepter et gérer les risques liés à de tels programmes. J'espère que des progrès seront faits dans la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation du Gouvernement fédéral, en particulier au niveau de la réconciliation locale et des activités de consolidation de la paix. À cette fin, nous devons renforcer la sécurité des déplacements dans les zones libérées.

La promotion de l'état de droit est un élément important des dividendes de la paix dans les zones

nouvellement reprises et de l'édification de l'État de manière plus générale. Cette année, nous devons faciliter l'élargissement d'un accès de base aux institutions du secteur de la justice – police, justice et système pénitentiaire – aux régions.

En 2015, nous devons également jeter les bases d'un secteur de la défense somalien viable. La mise en œuvre des engagements pris en septembre lors du forum de Londres sur la sécurité sera déterminante. Un appui cohérent aux 10 900 soldats de l'Armée nationale somalienne dans le cadre des opérations menées conjointement avec l'AMISOM, l'élaboration d'un plan pour le secteur de la défense, un dispositif de sécurité national cohérent et l'intégration des miliciens dans les forces de sécurité nationales font partie des défis à relever. Tout cela doit être réaliste au plan politique – en s'appuyant sur le fédéralisme et en allant dans le sens de ce processus. Il faut également que cela soit financièrement viable.

La Somalie reste l'un des endroits les plus dangereux où le Conseil ait autorisé des opérations. Je rends hommage au travail et aux sacrifices consentis par l'AMISOM et les contingents somaliens au cours de l'année écoulée. Nous déplorons tous les pertes humaines dues à l'attaque menée le 25 décembre à proximité de l'aéroport international de Mogadiscio. Je remercie les membres du Conseil de leurs sincères marques de soutien et de solidarité.

Je suis également extrêmement reconnaissant au contingent de gardes des Nations Unies, mis à disposition par l'Ouganda, de son professionnalisme. En 2014, il nous a permis d'accroître notre présence à Mogadiscio. Sans lui, nous ne pourrions pas nous acquitter des mandats que le Conseil a confiés à la MANUSOM et au Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM. Mais, puisque nous nous sommes développés, le contingent de gardes est sollicité à la limite de ses capacités. En 2015, les demandes adressées à l'ONU ne feront qu'augmenter. Nous aurons besoin d'étendre notre présence dans les régions pour accompagner la stabilisation et le programme « Vision 2016 », ce qui nécessitera un nouveau renforcement du contingent de gardes. J'espère que le prochain examen comparatif conjoint de l'ONU et de l'Union africaine permettra de régler ce problème, entre autres choses.

L'ONU, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux travaillent en lien toujours plus étroit

pour apporter un appui cohérent à la Somalie afin qu'elle aille de l'avant. L'IGAD continuera de jouer un rôle crucial dans les processus politiques, en particulier au niveau régional.

Pour que des progrès soient enregistrés cette année, une collaboration encore plus étroite entre le Gouvernement fédéral et les partenaires internationaux et une responsabilité accrue de leur part seront nécessaires. Le Forum de partenariat de haut niveau, qui s'est tenu en novembre 2014 à Copenhague, a réaffirmé que le Pacte pour la Somalie demeure le cadre approprié à cet égard. Le partenariat et la responsabilité mutuelle doivent se traduire en actions concrètes et s'étendre à tous les domaines, y compris les flux d'aide, les droits de l'homme et la gestion des finances publiques.

Les Somaliens doivent voir les mécanismes de coordination et de financement mis en place en 2014 produire des résultats en 2015. Les grands programmes sectoriels convenus d'un commun accord doivent être financés et mis en œuvre. J'appelle les États Membres et les autres partenaires à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la Somalie.

Les Somaliens doivent également constater dès cette année une amélioration en matière de droits de l'homme et de protection des femmes et des enfants. Je me félicite que la Somalie ait récemment ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous devons également renforcer les institutions phares, notamment la Commission nationale des droits de l'homme. La promotion et la protection des droits de l'homme doivent sous-tendre le travail des institutions fédérales et infrafédérales existantes et en devenir une composante essentielle.

Dans l'intervalle, nous ne devons pas relâcher nos efforts concernant la situation humanitaire. En 2014, parce que nous avons sonné l'alarme et réagi rapidement, nous avons pu empêcher que l'une des crises humanitaires les plus graves et durables au monde ne se détériore davantage. Mais la Somalie est toujours au bord du gouffre. En 2015, des mesures concertées devront être prises par le Gouvernement fédéral et les partenaires internationaux pour la sortir de cette situation. Cela suppose à la fois une réponse d'urgence pour sauver des vies et la mise en œuvre de solutions durables à plus long terme.

L'année 2014 a été marquée par des progrès importants dans plusieurs domaines majeurs : la campagne contre les Chabab, le processus d'édification

de l'État et la mise en place de certaines institutions clefs. Ces progrès sont le résultat du partenariat que les Somaliens ont mis en place à la fois entre eux et avec la communauté internationale. Je suis rassuré de voir que les partenaires internationaux restent unis et attachés à la paix, à la sécurité et au développement en Somalie.

Ces quatre derniers mois, le retour de plus en plus affirmé de la Somalie dans la communauté des nations a été marqué par une série de visites de haut niveau sans précédent, notamment celle du Secrétaire général, accompagné des Présidents de la Banque mondiale et de la Banque islamique de développement; du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine; du Secrétaire général et du représentant de la Ligue des États arabes; et, plus récemment, du Président turc. La réunion du Conseil des ministres de l'IGAD organisée à Mogadiscio le 10 janvier, une première depuis 1985, constitue un signe important d'engagement et de confiance. Je me félicite de la recommandation visant à organiser un sommet de l'IGAD à Mogadiscio en 2015. Il est clair que la paix et la sécurité en Somalie sont importantes pour la région, pour l'Afrique et pour le monde entier.

En dépit de tous les obstacles qui parsèment la route, l'impression qui se dégage de mes rencontres avec les Somaliens à travers le pays est que les progrès sont à la fois urgents et possibles. Il y a aujourd'hui plus à faire que l'an dernier. Le Pacte pour la Somalie et le programme « Vision 2016 » demeurent les cadres appropriés. La réunion du Forum de partenariat de haut niveau prévue en mai à Mogadiscio sera l'occasion idéale d'ajuster nos projets, le cas échéant, afin que nous puissions atteindre nos objectifs d'ici au mois de septembre 2016.

Pour que les Somaliens jouissent d'une paix durable, ils doivent mettre en place un État durable et sans exclusive. La politique menée cette année doit être plus ouverte que celle de l'année dernière, au niveau tant national que régional. Cette responsabilité incombe au premier chef aux dirigeants politiques somaliens faisant ou non partie du Gouvernement, à Mogadiscio ou dans les régions. Je salue leur travail acharné et leur courage quotidien. L'ONU et les autres partenaires internationaux demeurent résolument engagés. Je continue pour ma part d'être inspiré par le dévouement et la bravoure dont fait montre le personnel des Nations Unies en Somalie, et je remercie le Conseil de son soutien indéfectible.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Kay de son exposé. Je donne maintenant la parole à M. Sidikou.

M. Sidikou (*parle en anglais*) : Je vous prie tout d'abord de bien vouloir m'excuser, Monsieur le Président, de m'adresser ainsi au Conseil par visioconférence. J'aurais préféré assister en personne à cette importante séance du Conseil de sécurité, mais, comme vient de l'expliquer mon collègue et ami, le Représentant spécial du Secrétaire général Nicholas Kay, un événement politique déterminant est en cours actuellement, à savoir la formation d'une nouvelle équipe gouvernementale, qui requiert une navette diplomatique et politique en temps réel de notre part. Le Représentant spécial du Secrétaire général et moi-même avons donc jugé, compte tenu de l'intensification de notre partenariat et de notre collaboration, qu'il était préférable que l'un d'entre nous reste à Mogadiscio aux côtés de nos frères et sœurs somaliens alors qu'ils s'emploient à faire approuver par le Parlement fédéral la liste des ministres désignés pour faire partie du gouvernement.

Comme le Conseil le sait, en 2014, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et l'Armée nationale somalienne ont lancé deux offensives réussies, l'« Opération Aigle » et l'« Opération océan Indien », grâce auxquelles elles ont pu reprendre 16 communes aux Chabab. Outre le fait d'avoir permis de récupérer ces villes et de libérer les populations de la tyrannie des Chabab, les campagnes militaires conjointes de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne ont également permis d'engager des activités politiques en dehors de Mogadiscio. Le processus régional d'édification de l'État progresse à un bon rythme, comme M. Kay vient de l'expliquer. Des efforts de dialogue et de réconciliation locale sont mis en œuvre dans bon nombre des zones ayant été reprises, malgré des affrontements violents et sporadiques entre clans. On ne saurait trop insister, par conséquent, sur la nécessité de soutenir les dirigeants politiques et traditionnels somaliens aux niveaux fédéral et régional, alors que le processus politique entre dans une phase encore plus délicate, avec la rédaction de la constitution et les élections.

Même si nous prévoyons que la phase classique des opérations militaires contre les Chabab sera en grande partie achevée avant la fin de cette année, il est encore trop tôt pour crier victoire contre les Chabab. Comme prévu, les Chabab continuent et continueront de procéder à des attaques asymétriques. Ils vont

continuer de s'employer à couper nos principales voies d'approvisionnement et d'intensifier les attaques dans la sous-région. Les Chabab d'aujourd'hui ne sont pas les Chabab d'hier. Nous devons donc nous adapter à cette nouvelle réalité. Nous ne pouvons tout simplement pas continuer à opérer comme nous en avons l'habitude. Oui, nous avons beaucoup accompli, mais nous pouvons faire mieux et accomplir plus encore.

C'est dans cet esprit qu'au début de cette année, l'AMISOM et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ont organisé un séminaire-retraite à Kampala avec le Gouvernement fédéral somalien et nos partenaires, afin de revoir notre manière de fonctionner. À l'issue de cette retraite, nous avons défini les priorités d'action suivantes, outre la poursuite des efforts pour anéantir les capacités des Chabab : premièrement, appuyer de toute urgence la reconstitution de l'Armée nationale somalienne grâce à l'organisation et à l'intégration des forces locales, tout en tenant compte de leur viabilité; deuxièmement, renforcer l'aide pour améliorer l'efficacité des services de défense et de sécurité somaliens et mettre l'accent sur des stratégies communautaires en matière de sécurité et de sûreté, notamment des activités de police de proximité; troisièmement, s'employer à garantir un accès durable aux zones reprises en sécurisant les principales routes d'approvisionnement; et quatrièmement, veiller à ce que toutes nos opérations soient totalement conformes aux normes applicables et pertinentes du droit international humanitaire et des droits de l'homme, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme mise en place par le Secrétaire général. Nous nous sommes également rendu compte qu'il nous fallait reconfigurer la Mission et la doter des ressources nécessaires pour qu'elle puisse atteindre ces objectifs prioritaires.

En fonction de l'expérience acquise jusqu'à présent dans les zones reprises, nous avons été en mesure de définir les ressources d'importance critique, notamment dans le domaine du génie, le domaine médical et le domaine de la coopération civilo-militaire. Avec ces capacités, nos unités militaires appuieront les autorités locales dans la prestation des services sociaux de base, de façon à contribuer au rétablissement de la gouvernance et à amener la population à adhérer au processus. Je pense par ailleurs que nos efforts de maintien de l'ordre doivent désormais comprendre un plus grand nombre d'activités de police de proximité. C'est là un point essentiel, au moment où nous cherchons à aider le Gouvernement à mettre en œuvre le programme

« Vision 2016 » et les objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État énoncés dans le Pacte du « New Deal » pour la Somalie.

Durant cette phase, il est extrêmement urgent d'accélérer le développement des forces de sécurité somaliennes afin de permettre que les efforts de stabilisation se poursuivent et d'éviter de perdre les acquis obtenus à ce jour. L'intégration des milices et la consolidation de l'Armée nationale somalienne exigent des efforts concertés de la part de tous les partenaires et leur ralliement à un processus dirigé par les Somaliens. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Conseil de sécurité de l'appui sans précédent qu'il a apporté à l'Armée nationale somalienne. La fourniture de l'appui non létal qu'il a autorisé a sensiblement contribué au renforcement de l'efficacité opérationnelle de l'Armée.

Aux yeux des citoyens somaliens ordinaires, la libération du pays des griffes des Chabab ne se traduira par la paix que s'ils commencent à en voir les dividendes, et seulement alors. Le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, doit redoubler d'efforts pour fournir des services de base dans les zones sous son contrôle. Nous devons fournir de la nourriture, des services d'assainissement et de l'eau potable. Nous devons remettre en état les installations médicales et les institutions chargées de l'enseignement. Nous devons créer des emplois pour les jeunes somaliens en vue de les détourner du conflit et de rediriger cette énergie vers des activités plus productives.

Il est clair que nos démarches, politiques ou militaires, ne peuvent pleinement aboutir que si elles s'appuient sur un plan de reconstruction et de développement. La diaspora et les milieux d'affaires somaliens sont très dynamiques, leur contribution à la Somalie s'élevant à 1 milliard de dollars au moins en transferts de fonds. Leur participation et leur soutien sont essentiels alors que la Somalie aborde peu à peu une économie d'après-guerre. C'est la raison pour laquelle nous appuyons les efforts que fait le Gouvernement pour mobiliser la diaspora somalienne aux fins du développement de l'activité économique du pays et pour qu'elle participe aux activités de relèvement rapide.

Qu'il me soit permis de remercier tous les partenaires et parties prenantes en Somalie, y compris l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et les différents États Membres, de l'appui qu'ils continuent d'apporter au Gouvernement fédéral de la Somalie

et à l'Union africaine. Je tiens à encourager chacun à poursuivre ce partenariat en faveur de la paix, de la stabilité, du relèvement et du développement de la Somalie. En resserrant notre coopération, nous gagnerons en efficacité sur le terrain. C'est également ainsi que nous oeuvrerons en faveur de l'intégrité de la communauté internationale en tant qu'honnête médiateur dans le cadre du processus de paix en Somalie.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Sidikou de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Kullane (Somalie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à lui aujourd'hui au nom du Gouvernement fédéral de la Somalie.

Je salue les déclarations présentées au Conseil de sécurité par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Nicholas Kay, et par l'Ambassadeur Sidikou, de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le Gouvernement fédéral demeure reconnaissant de l'appui que le Représentant spécial du Secrétaire général et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie apportent aux progrès politiques et à la stabilité, ainsi que de celui que fournit l'AMISOM, qui est fondamental pour la Somalie en ce moment.

On ne saurait se cacher que la Somalie a connu quelques mois mouvementés, à tous les niveaux, politique, de la sécurité ou du développement. Ce qui a fait l'actualité en Somalie a surtout été l'instabilité et les dissensions politiques des derniers mois. Aujourd'hui, nous avons bon espoir que la situation politique soit en passe d'être réglée. Le nouveau Conseil des ministres a été annoncé par le Premier Ministre, M. Sharmarke, le 27 janvier. Il sera présenté au Parlement pour y être investi le lundi 9 février.

Si l'on ne peut nier que l'instabilité politique a mis à l'épreuve la patience de tous, tant au niveau national qu'international, il serait faux de présumer qu'elle a étouffé toute possibilité de progrès. Elle les a rendus plus difficiles à accomplir, mais pas impossibles. En fait, si la stabilité politique et l'unité sont, bien évidemment, l'idéal, c'est le manque de moyens des institutions fédérales qui constitue le problème le plus urgent en Somalie. La Somalie n'est pas la seule à être aux prises avec l'instabilité politique, mais les autres pays surmontent les turbulences, parce qu'ils ont des institutions solides qui continuent à gouverner en dépit

des politiciens. La Somalie n'a pas ce luxe. Si nous sommes dans une situation politique vulnérable, nos institutions le sont également. Le Président et le Premier Ministre ont appelé l'attention sur cette question et ont invité le nouveau Conseil des ministres à faire preuve de retenue en ce qui concerne le remplacement des fonctionnaires au sein des ministères, préconisant plutôt de maintenir à leurs postes les fonctionnaires de rang supérieur, s'ils se sont bien acquittés de leurs tâches, afin d'assurer la continuité de l'État.

Malgré la situation, des progrès ont été accomplis. L'élaboration du cadre juridique nécessaire à la mise en œuvre du programme « Vision 2016 » avance, la loi relative à la Commission indépendante chargée de la révision et de l'application de la Constitution a été adoptée par le Conseil des ministres et approuvée par le Parlement, et la Commission exécutive a été nommée par le président du Parlement. Le Parlement a adopté la loi portant création de la Commission des frontières et de la Fédération, et le décret a été signé par le Président en date du 31 décembre 2014. Plusieurs autres textes de loi en suspens, notamment la loi portant création de la Commission électorale nationale indépendante, la loi portant création de la Commission des droits de l'homme, ainsi que la loi sur les partis politiques, seront approuvés par le Parlement au cours de cette session.

Le processus de fédération se poursuit, d'autant que la coopération s'améliore avec le Puntland et l'Administration provisoire de Djouba, et que des accords ont été conclus en vue de la mise en place des administrations régionales provisoires du sud-ouest et du centre. Nous avons commencé à établir les comités techniques, et des discussions sont en cours en vue d'instaurer une administration régionale provisoire couvrant les autres régions du centre et du sud de la Somalie.

Des administrations sont peu à peu mises en place au niveau des districts. À la suite de l'adoption de la loi relative aux structures de gouvernance locale, des administrations provisoires et permanentes sont maintenant en voie d'établissement dans plusieurs districts, et des administrations provisoires ont été créées dans tous les districts repris. Les acquis obtenus sont fragiles et devront être consolidés pour pouvoir se pérenniser. L'officialisation du système de gouvernement doit désormais s'étendre aux gouvernements régionaux, un processus dont la supervision devra être assurée par le centre, mais qui doit être à l'écoute de la demande locale et tenir compte des contextes locaux. Il faut prévoir

suffisamment de temps pour que les changements prennent racine et que la procédure régulière soit respectée par tous les acteurs du changement.

Sous-tendant ces processus politiques et de gouvernance, des activités de réconciliation sont en cours, qui vont de dialogues sociaux et civiques à des activités de réconciliation politique à l'échelle des districts et au niveau national. Des conférences de réconciliation ont commencé à Kismayo et Baidoa, et l'engagement a été pris d'en organiser dans chacune des administrations régionales provisoires qui viennent d'être créées. Les progrès politiques enregistrés, s'agissant de l'effort fait pour tendre la main aux régions, sont à saluer. En ce qui concerne les objectifs du Pacte pour la Somalie, tout progrès ne peut que passer par la résolution des problèmes politiques, qui doit s'accompagner d'un suivi étroit et régulier. Il a été convenu lors de la réunion du Forum de partenariat de haut niveau tenue à Copenhague que les progrès politiques seraient passés en revue dans les six mois.

La Somalie a signé la Convention relative aux droits de l'enfant en janvier, ce qui fait des États-Unis d'Amérique et du Soudan du Sud les seuls pays au monde à ne pas l'avoir pas signée. Le Gouvernement fédéral va maintenant s'employer à élaborer et à adopter des programmes et des régimes en faveur des enfants, et prendre des mesures visant la survie de l'enfant, son développement, sa participation et sa protection. Il présentera également régulièrement des rapports sur ses progrès au Comité des droits de l'enfant.

La sécurité demeure indispensable pour réaliser des progrès sur les plans politique, social et économique. Il faut absolument mettre en place des institutions de sécurité somaliennes capables, responsables et ouvertes. L'intégration des forces de sécurité existantes dans une structure cohérente est une priorité qui va de pair avec les progrès en matière d'ouverture politique. L'intégration des groupes armés locaux dans l'Armée nationale somalienne et dans les structures de sécurité fédérales et régionales est un aspect politique essentiel et constitue la pierre angulaire d'un cadre de responsabilité mutuelle entre le Gouvernement fédéral et les États. Des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la feuille de route du Gouvernement fédéral sur l'intégration des forces, et un accord a été conclu en vue de l'élaboration rapide d'une note d'orientation et d'un plan détaillé énonçant les principes d'intégration.

L'Armée nationale somalienne et la Mission de l'Union africaine en Somalie ont mené avec succès deux

offensives communes dans le cadre de leurs opérations conjointes, qui ont permis de reprendre aux Chabab 80 % des régions du sud et du centre de la Somalie. La politique du Gouvernement consistant à offrir une amnistie aux transfuges des groupes extrémistes des Chabab s'est avérée très efficace, comme l'atteste le nombre sans cesse croissant des combattants faisant défection. Plusieurs défections de premier plan ont été également enregistrées – celles du haut commandant Sheikh Mohamed Said Mohamed « Atom », de Zakaria Ismail Ahmed Hersi, et du commandant Hussein Dhubi. Nous prenons acte de la coopération du Conseil de sécurité en ce qui concerne la radiation de ces individus de la liste des sanctions de l'ONU.

Des progrès ont été accomplis pour satisfaire les exigences prévues dans la résolution 2142 (2014). La gestion des armes et des munitions s'est améliorée avec la mise en place d'un cadre institutionnel de contrôle défini. Le Gouvernement fédéral somalien a signé une lettre concernant l'interception maritime en application de la dernière résolution en date du Conseil de sécurité sur le sujet.

Nous saluons la création du nouveau Groupe de contrôle des Nations Unies et nous réjouissons par avance d'établir avec lui de solides relations de travail marquées par le respect et le professionnalisme. Pour ce faire, nous rappelons au Conseil de sécurité notre engagement commun de tenir deux fois par an des réunions pour examiner les progrès accomplis en Somalie dans le cadre des directives du Comité sur la conduite des travaux du Groupe de contrôle, en vue d'améliorer l'efficacité de la collaboration de notre gouvernement avec le Groupe de contrôle, le Conseil de sécurité et le Comité des sanctions. La dernière réunion du genre a eu lieu en août 2014 à Mogadiscio. Nous demandons donc au Conseil d'envisager de tenir rapidement une réunion à Mogadiscio

Le Président a été clair : 2015 doit être l'année des résultats. La Somalie se trouve à une étape décisive dans ses efforts visant à instaurer la sécurité et la stabilité. Nous sommes en train de gagner la guerre, mais nous devons gagner la paix. Dans la perspective des deux prochaines années, nous devons d'urgence tenir les engagements pris concernant les textes législatifs prioritaires, mettre en place des commissions et mener les consultations publiques qui nous permettront de concrétiser les trois éléments interdépendants du programme « Vision 2016 ».

Le Gouvernement fédéral somalien se félicite de l'examen de la question par le Conseil aujourd'hui, et je suis prêt à répondre à toute question que le Conseil voudra poser.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.